

# Remise en cause du temps de travail et des rémunérations du Personnel OGEC



Avril 2010

## Dans l'enseignement privé sous contrat, les employeurs veulent faire travailler plus et payer moins !

### RAPPEL :

- avant 1999 pour les personnels d'éducation, 39 heures par semaine mais toutes les vacances scolaires (sauf pour les catégories 4 et 5).
- en 1999 (accord sur les 35 heures) : **annualisation du temps de travail**. Les semaines de vacances scolaires sont remplacées par des semaines à zéro heure. Si on veut garder les vacances scolaires, on doit travailler 40 heures par semaine, sans bénéficier de la majoration et de la défiscalisation des heures supplémentaires. **C'est absurde de travailler en pleine période des congés d'été quand il n'y a plus ni élèves ni professeurs !**

### AUJOURD'HUI :

- **la valeur du point ne suit plus celui de la fonction publique** (principe malheureusement accepté par certains syndicats !) et **les salariés obtiennent des augmentations dérisoires**.
- **par l'évaluation annuelle est introduite l'individualisation des salaires et des carrières**. Des syndicats ont ainsi signé l'accord sur les entretiens individuels alors que c'est l'action collective qui paye et assure efficacement la défense des salariés.
- **Et par la nouvelle convention collective les employeurs veulent encore plus d'heures de travail avec moins de congés payés !**

	PSAE	ASEM	Educ 1 à 3	Educ 4	Educ 5	Documentalistes
temps de travail effectif (déduction faite des jours fériés)	1558	1470	1429	1546	1558	1505
journée de solidarité	7	7	7	7	7	7
nombre d'heures annuelles effectives	1565	1477	1436	1553	1565	1512
<b>proposition employeur pour sept 2010</b>	<b>1565</b>	<b>1565</b>	<b>1565</b>	<b>1565</b>	<b>1565</b>	<b>1565</b>
<b>augmentation du temps de travail</b>	<b>0</b>	<b>88</b>	<b>129</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>53</b>
congés payés en jours ouvrables	36	51	58	38	36	45
<b>proposition employeur pour sept 2010</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>36</b>
<b>perte de congés payés</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>22</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>9</b>

### LE SUNDEP-SOLIDAIRE REVENDIQUE

- la suppression de l'annualisation du temps de travail pour une base de 35 heures hebdomadaires,
- la revalorisation de l'ensemble des salaires des personnels sur une grille de départ de classification à 1500 €,
- une prise en charge par l'Etat des personnels d'éducation en vue de l'organisation d'un grand service de l'enseignement laïc et gratuit pour tous.

**Pour en savoir plus, consultez notre site national <http://www.sundep.org>  
Pour nous contacter, ☎ 06 79 51 12 78, mail [sundep.sudest@gmail.com](mailto:sundep.sudest@gmail.com)**